

Réunions Agréments 2024-2025

Personnes concernées : les premières demandes et les agréments passés avant septembre 2020.

L'inscription aux sessions d'agrément se fait obligatoirement par le directeur de l'école auprès du conseiller pédagogique EPS de circonscription.

La présence du volontaire est requise sur toute la durée du créneau. Merci d'anticiper l'envoi des documents et les inscriptions aux différentes sessions d'agrément.

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
Agrément natation	<p>Lundi 9/9, 17h-19h30 -> centre aquatique de Remiremont</p> <p>Mardi 10/9, 17h-19h30 -> école du Thillot puis piscine du Thillot</p> <p>Samedi 21/9, 9h à 11h30 -> centre aquatique de Remiremont</p>	<p>Lundi 25/11, 17h-19h30 -> centre aquatique de Remiremont</p> <p>Lundi 18/11, 17h-19h30 -> école du Thillot puis piscine du Thillot</p> <p>Vendredi 6/12, 13h30-16h -> centre aquatique de Remiremont</p>		<p>Lundi 10/3, 17h-19h30 -> centre aquatique de Remiremont</p> <p>Jeudi 6/3, 9h30 - 11h30 -> Piscine du Thillot puis école du Thillot</p>	
Agrément cyclisme	<p>Mardi 10/9, 13h30-16h -> École du Thillot</p> <p>Vendredi 20/9, 13h30-16h -> École Jules Ferry (Remiremont)</p>			<p>Jeudi 3/4, 13h30-16h -> École de Rupt sur Moselle</p>	<p>Mardi 22/4, 13h30-16h -> École des Breuchottes (Saint-Nabord)</p>
Agrément activités neige (alpin, fond, raquette).		À définir selon enneigement	À définir selon enneigement		
Agrément patinage 9h30-11h -> Patinoire d'Épinal	À définir	À définir	À définir		

Pour chaque session, des tests techniques sont mis en place, les personnes présentes doivent avoir leur matériel :

Natation : maillot de bain et bonnet.

Activité neige : skis (et casque si possible pour l'alpin).

Cyclisme : vélo et casque.

Ce calendrier est susceptible d'être modifié en fonction des obligations des intervenants.

En cas de fortes demandes, de nouvelles réunions pourront être programmées.